



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

ADOPTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à *l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le **mardi 3 novembre 2020 à 19 h 30**, à la salle multifonctionnelle, située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, sera adopté un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021. Règlement numéro CA28 0065.

FAIT à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
ce quinzième jour du mois d'octobre deux mille vingt

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza